

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

#### Marque commerciale

Katrin Handwash

#### N° de produit

88059, 88141, 954007, 954151, 980104

#### Numéro d'enregistrement (REACH)

Non utilisable

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Nettoyant liquide.

#### Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom et adresse de l'entreprise

Metsä Tissue Corp.

P.O. Box 300

Mänttä 35801

Finland

tel: +358 (10) 4647 750

www.katrin.com

#### Personne à contacter

Georg Maxein

#### Courriel

info.katrin@metsagroup.com

#### Fiche de données de sécurité rédigée le

02-08-2017

#### Version de la fiche de données de sécurité

2.0

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit appartient à la réglementation des produits cosmétiques et ne devrait donc pas être classé acc. Classification et d'étiquetage règlement.

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme(s) de danger

-

#### Mention d'avertissement

-

#### Mention(s) de danger

-

**Conseil(s) de prudence**

Précautions	-
générales	-
Intervention	-
Stockage	-
Élimination	-

**Contient**

-

**2.3. Autres dangers**

WGK: 1 (Appendix 4)

**Autre étiquetage**

L'écolabel nordique, le cygne. Numéro de licence 5090 0062.

La Fleur de l'UE. Numéro de licence DK/030/001.

**Autre**

-

**COV**

-

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1/3.2. Substances/ Mélanges**

NOM : Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium  
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 221-416-0  
 PROPORTION : 5 - <10%  
 CLASSIFICATION CLP : Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3  
 H318, H412

NOM : amide polyglycolic ether  
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 85536-23-8  
 PROPORTION : 1 - <2.5%  
 CLASSIFICATION CLP : Skin Irrit. 2  
 H315

NOM : 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-coco acyl derivs...  
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 61789-40-0 N° CE: 263-058-8  
 PROPORTION : 1 - <2.5%  
 CLASSIFICATION CLP : Eye Dam. 1  
 H318

(\*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

**Autres informations**

ATEmix(oral) &gt; 2000

Eye Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 1.3616 - 2.0424

Skin Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 0.1416 - 0.2124

N chronic (CAT 4) Sum = Sum(Ci/(M(chronic)<sup>i</sup>\*25)\*0.1\*10<sup>^</sup>CAT4) = 0.2123712 - 0.3185568**Ingredients:**

AQUA (SOLVENT), SODIUM LAURETH SULFATE (SURFACTANT), PEG-4 RAPESEEDAMIDE (SURFACTANT),  
 COCAMIDOPROPYL BETAINE (SURFACTANT), SODIUM CHLORIDE (THICKENING AGENT), AMMONIUM LAURYL SULFATE  
 (SURFACTANT), PROPYLENE GLYCOL (SOLVENT), PEG-40 GLYCERYL COCOATE (HUMECTANT), GLYCERIN (HUMECTANT),  
 PHENOXYETHANOL (PRESERVATIVE), CITRIC ACID (pH ADJUSTMENT), SODIUM BENZOATE (PRESERVATIVE), BENZOIC  
 ACID (PRESERVATIVE), DEHYDROACETIC ACID (PRESERVATIVE), TETRASODIUM IMINODISUCCINATE (COMPLEXING  
 AGENT), PARFUM (FRAGRANCE), CI 16255 (DYE)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Généralités**

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

**Inhalation**

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

**Contact cutané**

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

**Contact visuel**

Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 15 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

**Ingestion**

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

**Brûlure**

Non utilisable

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter immédiatement un médecin.

**Informations pour le médecin**

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de soufre. Les oxydes de carbone. Certains oxydes de métal. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Pas d'exigences particulières.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas d'exigences particulières.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas d'exigences particulières.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

### Température de stockage

Sans givre

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

#### DNEL / PNEC

Pas d'informations

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

#### Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

#### Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

#### Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

#### Mesures techniques

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

#### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

#### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

#### Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

#### Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

#### Protection de la peau

Pas d'exigences particulières.

#### Protection des mains

Pas d'exigences particulières.

#### Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Rouge
Odeur	Agréable
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	4,5
Viscosité (40°C)	2000-4000 cP
Densité (g/cm <sup>3</sup> )	1,01-1,03
<b>Changement d'état</b>	
Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible

Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible

**Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie**

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible

**Solubilité**

Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
----------------------------------	-------------------------------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Pas d'informations

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunene particulier

**10.4. Conditions à éviter**

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Substance	Espèce	Test	Voie d'exposition	Valeur
amide polyglycolic ether	Rat	LD50	Oral	>2000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Aucune information disponible

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune information disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune information disponible

**Cancérogénicité**

Aucune information disponible

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune information disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Aucune information disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Aucune information disponible

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible

**Effets sur le long terme**

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Substance	Espèce	Test	Durée	Valeur
amide polyglycolic ether	Poisson	LC50	96 h	13 mg/L
amide polyglycolic ether	Daphnie	EC50	48 h	7 mg/L
amide polyglycolic ether	Algues	EC50	72 h	22 mg/L

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
amide polyglycolic ether	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
Alcools, C12-14, éthoxylés, le...	Non	1.87	Pas d'informations

### 12.4. Mobilité dans le sol

Alcools, C12-14, éthoxylés, le...: Log Koc= 1.559253, Calculé à partir de LogPow (Fort potentiel de mobilité).

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

#### ▼ Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)  
07 06 01\*

eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

#### Étiquetage spécifique

-

#### Emballages pollués

Les emballages avec des restes de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 – 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

#### ADR/RID

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

#### IMDG

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-
EmS	-
MP**	-
Hazardous constituent	-

**IATA/ICAO**

<b>UN-no.</b>	-
<b>Proper Shipping Name</b>	-
<b>Class</b>	-
<b>PG*</b>	-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Pas d'informations

(\*) Packing group

(\*\*) Marine pollutant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Limites d'utilisation**

-

**Demandes de formation spécifique**

-

**Autre**

-

**Sources**

Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1**

-

**Autres éléments d'étiquetage**

-

**Autre**

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur: La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

The logo for KATRIN, featuring the word "KATRIN" in a bold, white, sans-serif font with a registered trademark symbol, set against a red rectangular background.

**Homologué par**

JM

**Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)**

02-08-2017

**Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)**

02-08-2017

---

ALPHAOMEGA. Licens nr.:3409098810, 6.3.0.3  
[www.chymeia.com](http://www.chymeia.com)